



Conakry, le 25 Octobre 2011

Pour diffusion immédiate

POINTS DE PRESSE SUR LA LOI SUR LA CROISSANCE ET LES POSSIBILITES
ECONOMIQUES EN AFRIQUE (AGOA)
DECRET D'ADMISSIBILITÉ DE PAYS
POUR LA COTE D'IVOIRE, LA GUINÉE ET LE NIGER

- Aujourd'hui, le Président Obama a signé un décret qui restaure les préférences commerciales et d'autres avantages à la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Niger sous la Loi sur la Croissance et les Possibilités Economiques en Afrique (AGOA).
- Chacun de ces pays avait déjà perdu son admissibilité à des prestations de l'AGOA en raison de changements non démocratiques de gouvernement. En 2010, les trois pays ont tenu des élections présidentielles qui ont été jugées libres et équitables.
- La décision et la proclamation du Président est le résultat d'un examen rigoureux par l'administration afin de savoir si la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Niger avaient fait des "progrès continus" pendant l'année conformément aux critères d'éligibilité de l'AGOA. Ces critères comprennent l'établissement d'une économie fondée sur le marché, la primauté du droit, des politiques économiques visant à réduire la pauvreté, la protection des droits des travailleurs internationalement reconnus, et les efforts pour combattre la corruption.
- Le décret d'aujourd'hui est une bonne nouvelle pour les peuples de Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Niger et aussi pour les entreprises américaines et les travailleurs qui échangent et investissent dans ces trois nations africaines.

Amie de la démocratie!

+225 65 4369 - camarraad@state.gov - Twitter: EmbassyConakry
<http://conakry.usembassy.gov>